



Ville de
PalavaslesFlots

Année 2027

DEMANDE DE SUBVENTION SPECIFIQUE

**Seulement pour les animations spécifiques
(Hors budget de fonctionnement)**

- **Le dossier complet doit être déposé en Mairie auprès du Service de gestion des Subventions aux Associations.**

**Gestion des Subventions Aux Associations
Mairie de Palavas-les-Flots
16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106
34250 PALAVAS-LES-FLOTS
Téléphone : 04.67.07.73.00
associations@palavaslesflots.com**

Tout dossier incomplet ne pourra être examiné

Cadre réservé à l'administration

ASSOCIATION :

DOSSIER DEPOSE LE :

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

Tout dossier incomplet (pièces à joindre comprises) ne pourra être examiné

Dans le cas où votre association n'a jamais effectué de demande annuelle ou spécifique:

- Les statuts dernièrement déclarés,
- Le récépissé de la déclaration en Préfecture de l'association
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire
- Les derniers comptes approuvés et le dernier rapport d'activité
- L'attestation d'assurance (RC, incendie, dommage aux tiers ...) en cours de validité
- Un relevé d'identité bancaire

Dans le cas où votre association a déjà effectué des demandes :

- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire
- Les derniers comptes approuvés et le dernier rapport d'activité
- L'attestation d'assurance (RC, incendie, dommage aux tiers ...) en cours de validité
- Un relevé d'identité bancaire

Rappel : Dans le cas d'un changement des statuts, l'association devra les fournir à l'administration, après déclaration auprès de la préfecture.

1 Présentation de l'association

1.1 NOM :

1.2 Objet social et activités principales réalisées :

.....
Sigle :

1.3 Numéro Siret :

1.4 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :

1.5 Adresse du siège social :

Code postal Commune

Téléphone Site internet.....

1.5.1 Adresse de correspondance (si différente) :

Code postal Commune

Téléphone Site internet.....

1.6 identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

1.7 L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

OUI ☐

NON ☐

1.8 L'association est-elle assujettie à la TVA ?

OUI ☐

NON ☐

2 Moyens matériels de l'association

2.1 L'association dispose-t-elle de locaux ?

☐ oui

☐ non

Si oui

☐ propriétaire

☐ locataire

☐ mis à disposition

2.2 Véhicule Associatif

☐ oui

☐ non

2.3 Outils informatiques

☐ oui

☐ non

Autres moyens matériels (préciser) :

.....

2.4 Votre association a-t-elle des outils de communication ? ☐ oui

☐ non

Si oui, lesquels ?

IMPLICATION DANS LA VIE DE LA VILLE DE PALAVAS-LES-FLOTS
(Démonstrations, animations, fête du nautisme, foire des associations, Téléthon...)

.....

.....

.....

3 Relations avec d'autres associations

3.1 A quelle Union, fédération ou réseau, votre association est-elle affiliée ?
(nom complet à préciser – pas de sigle)

.....

.....

3.2 Votre association a-t-elle des adhérents personnes morales
(entreprises, associations, collectivité locale, etc.) :

NON ☐ OUI ☐ lesquelles ?

4 Moyens Humains

Nombre de bénévoles: <i>Bénévole: Personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires: <i>Volontaire: personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés:	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé: (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique:	
Adhérents: <i>Adhérent: personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	
Adhérents Palavasiens:	

5 SUBVENTION DEMANDEE POUR LA MANIFESTATION

Subvention demandée en 2026.....

La Ville de Palavas les Flots pourra également apporter son concours à des manifestations ponctuelles proposées par des associations, de nature à contribuer au développement culturel, sportif, social ou touristique.

Après décision du Conseil municipal, la tenue de la manifestation devra faire l'objet d'une confirmation. En cas d'annulation ou de report, il convient d'en informer par écrit M. le Maire. Si la subvention est versée avant l'annulation de la manifestation, cette subvention devra être reversée intégralement à la Ville de Palavas les Flots.

Le président prend connaissance de la délibération n°17 /2011 fixant les règles de caducité de l'octroi des subventions.

5.1 DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION :

5.1.1 Personne responsable de la manifestation

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

5.1.2 Présentation de la manifestation

☐ Nouvelle manifestation ☐ Renouvellement de la manifestation

Intitulé de la manifestation :

Date :

Lieu :

5.1.2.1 Quels sont les éléments qui ont motivé cette manifestation ?

5.1.2.2 Est-ce que la manifestation a vocation à se renouveler ?

5.1.2.3 Est-ce qu'elle est ouverte au public ?

5.1.2.2 Quels sont les objectifs de la manifestation ?

5.1.2.4 Quelle est l'action (ou les actions) qui va (vont) être réalisée(s) ?

5.1.2.5 Quel est le public visé par cette manifestation ?

- ☐ Tout public ☐ 6-10 ans ☐ 19-24 ans ☐ 30-64 ans
☐ 0-2 ans ☐ 11-18 ans ☐ 25-29 ans ☐ 64 ans et plus
☐ 3-5 ans

5.1.2.6 Ce projet est-il réalisé en partenariat ?

- ☐ oui ☐ non
si oui, lesquels ?

5.1.2.7 Avez-vous prévu des outils de communication pour ce projet ?

- ☐ oui ☐ non
Si oui, lesquels ?

5.1.2.8 Comment allez-vous évaluer cette manifestation (impact sur la population, sensibilisation du public...) ?

5.1.2.9 Aurez-vous besoin de matériel ?

- ☐ Oui ☐ non

Si oui :

Il faudra dûment remplir le formulaire de demande d'autorisation du domaine public (téléchargeable sur le site de la ville : <https://palavaslesflots.com/>)

Et le transmettre :

- Au service des Animations : regroupement des demandes
Contact : 04.67.07.73.00 / courriel à : animations@palavaslesflots.com

6 Budget prévisionnel de la manifestation

A COMPLETER IMPERATIVEMENT

DEPENSES	RECETTES
Organisation générale : Affiches Secrétariat Frais d'hébergement : Frais de déplacement : Frais de restauration : Acquisition de matériel : Réception : Récompense : Autres (à décrire) :	Subvention municipale : Autres subventions : Conseil Départemental Conseil Régional Etat Autres : Partenariat : (entreprises, sponsors, dons...) Recettes propres : Inscriptions : Droits d'entrée : Vente d'objets divers : Autres (à détailler) :
TOTAL DEPENSES €	TOTAL RECETTES €

La subvention de€ représente.....% du total des recettes
(Montant attribué/total des produits) x100.

5 Attestation sur l'honneur

6.1 Je soussigné(e), (nom et prénom)

6.2 Représentant(e) légal(e) de l'association.....

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci¹.

6.3 Déclare :

6.3.1 Certifie que l'association est régulièrement déclarée

6.3.2 Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants².

6.3.3 Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;

6.3.4 Certifie que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les trois derniers exercices³:

☐ inférieur ou égal à 500 000€

☐ supérieur à 500 000€*

6.4 Demande une subvention de : € au titre de l'année

6.5 Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

➔ Joindre un RIB

Fait le à

Signature :

* Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

1"Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

2 Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

3 Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.* Le montant total et cumulé d'aides publiques sur 3 ans ne conditionne pas l'attribution ou non d'une subvention.

* Cette attestation n'a pas d'autre objet que de permettre aux pouvoirs publics d'adapter le formalisme de leur éventuelle décision d'attribution.